Objekttyp: TableOfContent

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Band (Jahr): 24 (1879)

Heft 21

## Nutzungsbedingungen

PDF erstellt am:

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

17.08.2024

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek* ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

## REVUE MILITAIRE SUISSE

Nº 21

Lausanne, le 3 octobre 1879.

XXIVº Année.

Sommaire. — Rassemblement de la Ire Division, p. 465.

Armes spéciales. — Rassemblement de la Ire Division, p. 481. — Nouvelles et chronique, p. 496.

## RASSEMBLEMENT DE LA Ire DIVISION

Le Rassemblement est terminé, et, nous pouvons ajouter, fort bien terminé, par des manœuvres d'ensemble et par une inspection avec défilé qui ont laissé peu à désirer et qui ont hautement témoigné des excellentes aptitudes militaires de cette division et de tous ses états-majors. En attendant de présenter quelques réflexions et remarques à l'occasion de cette intéressante réunion de troupes, nous continuerons à enregistrer d'une manière aussi complète que possible les principaux documents qui le concernent, ainsi que divers renseignements empruntés aux journaux de Lausanne et de Genève:

Ordre de Division nº 14. — Transfert du quartier-général à Echallens. — Changement de cantonnements. — Rapport de Division. — Officiers étrangers. — Mutations.

Quartier-général de la Division.

A dater du 14 septembre et jusqu'à nouvel ordre, le quartier-général de la Ire Division sera Echallens.

Changement de cantonnements.

Conformément à l'ordre de division n° 4, les troupes de la Ir Division changeront de cantonnements dans la journée du 16 septembre, et se concentreront pour les manœuvres à simple et à double action.

L'ordre n° 4 a subi quelques modifications rappelées ci-après :

Le bataillon nº 3 arrivera à Orzens et Oppens le 15 au soir.

Le bataillon nº 6 arrivera à Pailly le 15 au soir.

L'état-major de la brigade d'infanterie no II sera transféré, dès le 14 au matin, à St-Barthélemy.

Le bataillon nº 10 restera à Poliez-le-Grand.

Le bataillon nº 12 ira à St-Barthélemy.

Le bataillon nº 98 est arrivé à Sullens et Boussens le 13.

Le bataillon de carabiniers est arrivé à Mex et Vufflens-la-Ville le 13. L'escadron nº 2 occupera Oulens et St-Barthélemy le 16. Le 17 septembre il sera cantonné à Penthaz et Bournens.

L'Etat-major du lazareth sera cantonné à Goumæns-la-Ville.

L'ambulance nº 2 sera cantonnée à Penthalaz; l'ambulance nº 4 à Echallens, l'ambulance nº 5 à Goumæns-la-Ville.

Les troupes d'infanterie qui changent de cantonnements le 16 preudront le repas du matin à 6 heures 30 et rendront les locaux qu'elles occupaient. Ces locaux devront être dans un état parfait de propreté. Le commandant de chaque bataillon devra se faire donner, par le syndic de